



PLENIERE DU 14 MARS 2011

CONTRAT DE PROJETS INTERREGIONAL « SEINE, 2007-2013 ».

***Intervention de Véronique Bérégovoy,
Conseillère régionale Europe Ecologie***

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Le présent rapport nous invite à prendre en compte des dispositions d'ordre techniques concernant les calendriers et modalités de mises en œuvre de projets relevant du plan Seine. Il nous est rappelé les 4 enjeux stratégiques dans lesquels s'inscrivent ces projets :

- enjeu n°1 - réduire les effets d'une crue majeure ;
- enjeu n°2 - améliorer la qualité des eaux du fleuve et de ses affluents ;
- enjeu n°3 - préserver et restaurer les milieux et la biodiversité des grands cours d'eau du bassin et de leurs annexes aujourd'hui très fragilisées, et,
- enjeu n°4 - intégrer l'ensemble des usages et fonctions du fleuve dans un projet de développement durable.

Outre que ce rapport nous rappelle - s'il en était besoin - l'interconnexion entre ces enjeux et donc entre les stratégies de développement promues, j'ai été interpellée par un point - ou plutôt par un manque : **le déficit pour notre région de projets relevant de l'enjeu 3 – l'enjeu de « préserver et restaurer les milieux et la biodiversité des grands cours d'eau du bassin et de leurs annexes aujourd'hui très fragilisées ».**

La Région Haute-Normandie a mené un travail important concernant la problématique des inondations, avec, entre autres, la mise en place des syndicats de Bassins Versants, la réalisation des passes à poissons et le soutien aux travaux et études essentiels du GIP Seine-Aval.

Aujourd'hui, nous devons nous engager sur les problématiques renaturation/restauration des berges, à l'image du travail de nos régions limitrophes, partenaires. Citons notamment celui de l'Île de France sur « *Renaturation des berges par génie végétal et schéma interrégional environnemental des berges pour la région Ile-de-France* ».

Ceci d'autant plus que le projet d'arasement de Rouen est circonscrit, entre autres, aux engagements de « *restauration des berges de la Seine et de ses annexes hydrauliques* », engagements traduits financièrement dans le Contrat de projet 2007-2013.

A ceux qui nous disent qu'il n'y a ni projets ni maîtres d'ouvrage, la Région doit répondre en suscitant et impulsant la dynamique.

En effet, peut-on réellement croire qu'il n'y a pas de projets ou mieux, que tout va bien dans le meilleur des mondes possibles, et qu'en fait, il n'y a pas de besoins, nos berges se portent bien, la continuité écologique est assurée, la biodiversité préservée ? D'ailleurs, à l'époque de la définition de ces engagements, avait-on pêché par excès de catastrophisme en inscrivant ces actions comme prioritaires et en y donnant des moyens conséquents.

C'est sans doute pourquoi, le Département de Seine-Maritime, dans un éclair de lucidité, a décidé, dans le cadre de « Grande Seine 2015 » de porter à la baisse les crédits dédiés à cette « *restauration des berges de la Seine et de ses annexes hydrauliques* », alors que dans le CPER 2007-2013, il s'était engagé à participer à hauteur de 54 millions d'euros¹.

Laissez-moi en douter évidemment.

Que voir dans le « fameux » projet « Grand Seine 2015 », qu'un enterrement en première classe de toute volonté environnementale quand la quasi-totalité des fiches actions promeuvent le « développement économique » de l'axe Seine, à traduire par bétonnage, artificialisation et autres pollutions, tout cela maquillé de développement durable. Un écho sans doute à la demande écrite au Préfet en décembre 2008 par le Vice-Président du Département de Seine-Maritime, en charge de la valorisation économique, environnementale et touristique de la Seine, de sortir du périmètre de classement de la boucle de Roumare les zones urbanisables ou à urbanisation future.

Que voir également dans cette démission évidente si ce n'est un blanc seing donné au projet de Grand Paris, version Grumbach, qui invite les pouvoirs publics à revenir sur les réglementations liées aux zones inondables, à l'urbanisme, etc. pour une Seine vouée à n'être un grand corridor logistique plutôt qu'écologique.

¹ Sur un budget global du Département de 85M€ pour les actions de dragage et les mesures environnementales.

Et pourtant, le Département de Seine-Maritime détient d'ores et déjà le record du département le plus artificialisé et fragmenté de France, comme le conclut l'étude menée avec la DREAL pour la mise en œuvre des trames verte et bleue.

Au contraire, notre approche doit prendre appui sur l'objectif concomitant de classement des Boucles (autre engagement du GPMR dans le cadre de l'arasement du chenal).

A ce sujet, le projet de classement de la Boucle de Roumare présenté le 10 juin 2010 à la Commission Supérieure des Sites et Paysages a reçu un avis favorable à l'unanimité. Nous attendons donc la décision du Conseil d'État, dernière étape avant la prise du décret de classement. Nous pourrions dès lors entamer les procédures pour le Marais Vernier (objectif 2012/2013) et les autres boucles qui seront étudiées d'un seul tenant (objectif 2013).

En effet, je ne crois pas que notre région manque d'acteurs et de projets pour permettre à l'axe Seine de reprendre sa place d'axe d'importance environnemental, culturel et patrimonial.

Pour cela, nous devons impulser une gouvernance qui fédère les initiatives et les énergies par une approche institutionnelle et citoyenne globale de l'« Axe Seine ».

Notre institution peut favoriser la coordination des associations et des acteurs concernés par ce territoire et les enjeux environnementaux et patrimoniaux liés au site.